



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° *068* /FECAFOOT/PDT/SG/DAG/01-2023

PORTANT NOMINATION DU PERSONNEL A LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE
FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 Août 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE

Article 1^{er} : Madame FADOU NDAM BEBBE, précédemment Marketing Sales Developer à la Direction Marketing et Communication, est nommée à compter du 09 janvier 2023, Chef de Service Facturation et Relance, poste rattaché à la Direction de la Comptabilité et des Finances.

Article 2. : L'intéressée aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 06 janvier 2023

LE PRESIDENT


Samuel ETO O'RILS


Ampliations :

- SG/FECAFOOT
- DAG/FECAFOOT
- DFC/FECAFOOT
- Intéressée
- Archives